



AVIS AU CONSEIL N° 13-01

Objet : Conclusions des ateliers que le CCPM a tenus à La Nouvelle-Orléans, en juillet 2012, sur le renforcement de la résilience des collectivités, et à Mérida, en décembre 2012, sur la réduction de la vulnérabilité des écosystèmes en Amérique du Nord.

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord :

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), lequel stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord [...] ainsi que sur la mise en œuvre et le développement du présent accord[, et qu'il] pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

AYANT TENU un atelier public à La Nouvelle-Orléans (Louisiane), aux États-Unis, les 9 et 10 juillet 2012, intitulé *Des collectivités résilientes en Amérique du Nord*, et un autre à Mérida (Yucatán), au Mexique, les 13 et 14 décembre 2012, intitulé *Réduire la vulnérabilité des écosystèmes et répondre aux besoins des collectivités : outils et information propices aux mesures nord-américaines*;

AYANT EXAMINÉ les observations et recommandations des participants à ces ateliers, lesquelles figurent aux annexes A et B (*dont les versions française et anglaise seront bientôt disponibles*) du présent avis;

RAPPELANT que le Conseil a estimé que la santé des collectivités et des écosystèmes constituait l'une des trois priorités du Plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015, et que les objectifs stratégiques connexes consistent à améliorer l'hygiène du milieu dans les collectivités vulnérables d'Amérique du Nord, à renforcer la résilience des écosystèmes communs qui sont à risque, à améliorer la gestion rationnelle des produits chimiques à l'échelle continentale, et à renforcer l'application des lois de l'environnement et des lois sur les espèces sauvages en Amérique du Nord;

CHERCHANT à contribuer de façon constructive à l'atteinte de ces objectifs stratégiques dans le cadre du programme de travail concerté de la CCE pour 2013 à 2014;

FORMULE les observations et recommandations suivantes à l'attention du Conseil :

Observations générales

1. Les ateliers tenus à La Nouvelle-Orléans et à Mérida ont représenté une nouvelle forme d'engagement du CCPM à l'égard des Nord-Américains. En premier lieu, ils visaient à renseigner les participants sur les facteurs qui entravent la résilience des collectivités et des écosystèmes, ainsi que sur les mesures municipales, étatiques, provinciales, nationales et continentales destinées à réduire leur vulnérabilité et à renforcer leur résilience. En deuxième lieu, les ateliers ont consisté à répartir les participants en groupes de travail pour leur permettre d'échanger leurs vues et leur expérience quant à la manière de renforcer la résilience des collectivités et des écosystèmes. Ces groupes de travail ont pu ensuite faire part des conclusions de leurs discussions à tous les participants, ce qui a permis à ces derniers de choisir et de soutenir fermement les thèmes suggérés ainsi que les observations et suggestions formulées.
2. Heureux de pouvoir communiquer au Conseil les conclusions des deux ateliers figurant aux annexes A et B, le CCPM a constaté que les participants à ces ateliers ne représentaient qu'une infime partie des Nord-Américains ayant un point de vue et de l'intérêt à l'égard de la résilience des collectivités et des écosystèmes. Ces participants provenaient toutefois des quatre coins de l'Amérique du Nord, littéralement du Yukon jusqu'au Yucatán, et l'étendue et la richesse de leur expérience et de leurs connaissances relativement aux questions que soulève la résilience des collectivités et des écosystèmes étaient impressionnantes. Bien que le CCPM ne cautionne pas chacune des observations, remarques et recommandations formulées au cours des ateliers, il suggère au Conseil de prendre sérieusement en considération leurs conclusions quant au rôle que la CCE peut jouer en vue de renforcer cette résilience des collectivités et des écosystèmes en Amérique du Nord, notamment celle des collectivités vulnérables.

Observations et recommandations particulières

Le CCPM désire faire ressortir certaines des conclusions et recommandations des ateliers de La Nouvelle-Orléans et de Mérida qui, à son point de vue, méritent une attention particulière.

1. La CCE pourrait jouer un rôle de premier plan en se servant de l'information que contient l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord ainsi que d'autres points forts :
 - a) dans la détermination et la protection des zones qui s'avèrent essentielles en régulant les perturbations dans les écosystèmes;
 - b) dans le recensement des collectivités qui sont les plus vulnérables aux effets des changements climatiques planétaires, et dans la promotion des politiques publiques de développement urbain fondées sur une planification écologique qui prend en compte les zones à risque et les respecte.
2. La CCE devrait chercher des occasions d'encourager les efforts déployés à des endroits déterminés en vue de réduire la vulnérabilité des collectivités et des écosystèmes et de renforcer leur résilience; par exemple, en présentant des études de cas qui illustrent l'applicabilité de mesures à grande échelle, et en élaborant et en diffusant de l'information et des approches pertinentes pour l'Amérique du Nord.

3. La CCE devrait s'attacher à préciser et à clarifier ce que signifient exactement la vulnérabilité et la résilience des collectivités et des écosystèmes en fonction de la diversité du contexte nord-américain.
4. Le Conseil devrait prendre en considération le document intitulé *Pour un avenir résilient* qui a découlé de l'atelier public que le CCPM a tenu à La Nouvelle-Orléans, car il constitue une ressource utile pour déterminer les éléments qui menacent la santé et la résilience des collectivités et des écosystèmes, ainsi que les interventions auxquelles il faudra recourir éventuellement à l'égard de ces éléments.

Reconnaissant que le Conseil a accordé une importance particulière aux collectivités et aux écosystèmes vulnérables dans le cadre du Plan stratégique pour 2010 à 2015, le CCPM lui recommande de poursuivre un tel effort à cet égard. Il l'incite également à porter une attention particulière aux présentes recommandations comme aux autres découlant des ateliers de La Nouvelle-Orléans et de Mérida lorsqu'il approuvera les projets et les activités du plan opérationnel pour 2013 et 2014, et ce, dans la perspective que celui-ci serve de plateforme pour donner suite à ces recommandations.

Le CCPM est confiant du fait que les recommandations formulées dans le présent avis cadrent étroitement avec les priorités stratégiques que le Conseil a établies, et les membres du CCPM cautionnent unanimement ledit avis.

**Approuvé par les membres du CCPM
le 21 mars 2013**